



Les impacts du projet de centrale solaire

Mairie de Bréal-sous-Vitré – 9 septembre 2021

K e r n u m



Stratégie de **Kernum**

- Historique THT
 1. Eviter tout risque sanitaire
 2. Eviter tout impact environnemental significatif
 3. Réduire l'impact visuel
 4. **Compenser** l'impact visuel
- Ecouter
- Répondre à toutes les questions
- Améliorer dès que possible



1. Eviter tout risque **sanitaire**

- Enjeux **géo biologiques**
- Suivi sur le **long terme** ?
- Un expert indépendant choisi par la mairie
- 100% des voisins directs visités
- Etat 0 de la zone et des maisons
- Mise aux normes des maisons concernées, déplacement de poteaux, déplacement du câble, ... mis en œuvre après délivrance du permis purgé



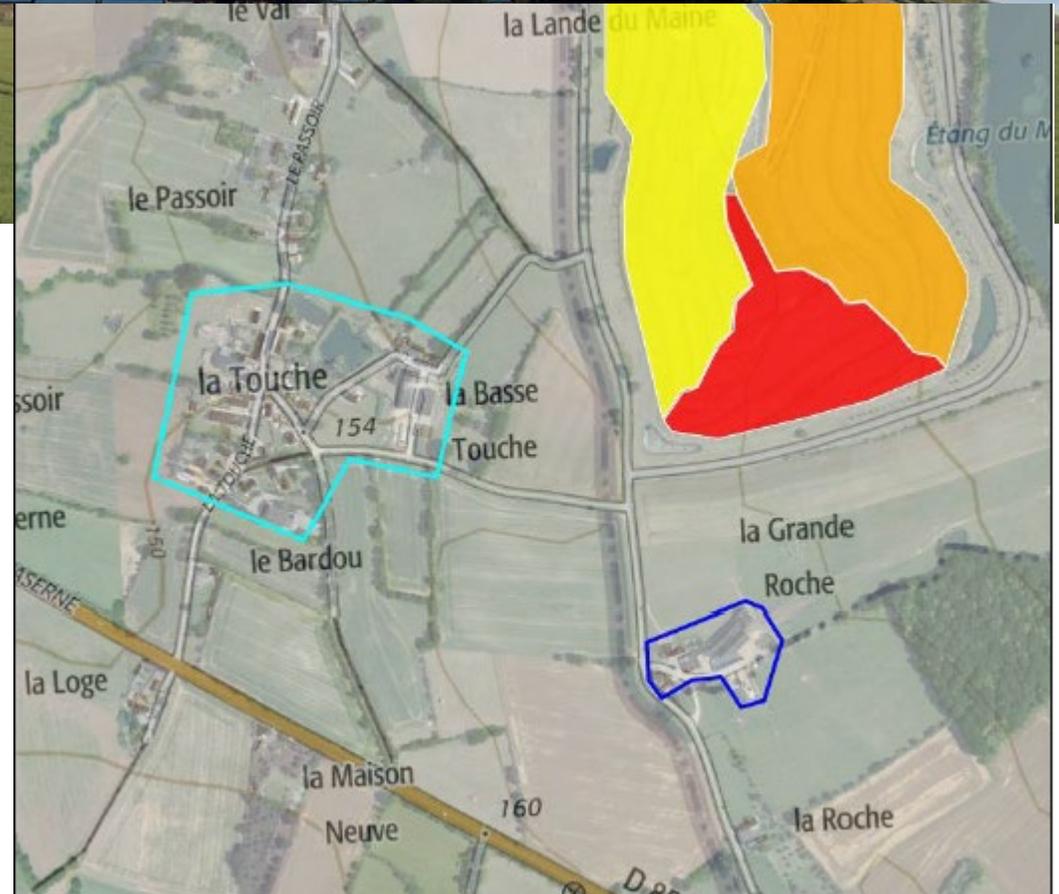
2. Eviter les impacts **environnementaux**

- Enjeux **environnementaux**
 - Passage des animaux
 - Eblouissement
- Etude d'impact positive : 0 enjeux prioritaires
 - 10 hectares laissés en l'Etat : 25% de la surface du projet
 - Cf. page suivante

Etude d'éblouissement



- Modules Est, Ouest et Sud
- Etude de la Touche et la Grande Roche



Etude d'éblouissement



Toutefois, il est à noter que la probabilité d'occurrence de l'éblouissement est d'autant plus faible que :

- La durée est limitée dans l'année (mi-mars à fin septembre) et dans la journée avec des impacts survenant pendant un laps de temps inférieur à 95 minutes au regard d'une journée de durée supérieure à 11 heures ;
- La présente analyse est faite avec une hypothèse d'absence de nuage ;
- Des arbres limitent la covisibilité entre la zone identifiée et le générateur PV comme l'illustre ci-après la vue Google Earth (avec les arbres en vert).

- La Grande Roche n'est soumis à aucun éblouissement
- De la Touche, un observateur pourra voir des rayons réfléchis là où le soleil est déjà dans sa vision centrale

Enfin, la sévérité de l'éblouissement reste limitée pour les raisons suivantes :

- La luminance des rayons réfléchis est par nature de la réflexion sur le verre toujours inférieure à la luminance des rayons du soleil ;
- La luminance des rayons réfléchis est jusqu'à 500 fois moins grande que les rayons du soleil lorsque ce dernier est au zénith (midi solaire) ;
- L'angle entre les rayons réfléchis et les rayons directs du soleil est systématiquement inférieur à 28° si bien qu'aujourd'hui, en l'absence de générateur PV et pour ces mêmes instants, les riverains peuvent déjà être éblouis par le soleil. Cela signifie également que lorsque les riverains regarderont le générateur PV, ils auront également le soleil en vision centrale.



3. Réduire l'impact **visuel**

- Mettre ailleurs le projet
 - Mettre ailleurs les tables du **sommet**
 - **Réduire** l'impact visuel
- Pas d'autre terrain Lafarge disponible
 - Plus de projet
 - Mise en œuvre d'un paysagiste:
 - Des solutions d'essences locales
 - Photomontages pour visualiser les solutions
 - Mise en œuvre après délivrance du permis purgé



La Touche - été



La Touche - hiver



La Touche – après plantation



La Goupillère— été



La Goupillère— hiver



La Miscault– été



La Miscault- hiver



Angle D111 et rue de la tour – été



Angle D111 et rue de la tour – hiver



4. **Compenser** l'impact visuel

- Un **bénéfice** concret pour les Bréalais
- Régler le suivi de **long terme** des enjeux géo biologiques
- Par la création d'une **Association Syndicale Autorisée**



L'Association Syndicale Autorisée (ASA)

- Etablissement public administratif créé et contrôlé par le préfet
 - Pour la prévention contre les risques naturels, ou sanitaires, les pollutions ou **les nuisances**
 - Membres : personnes privées, personnes morales, et personnes de droit public
 - Régées par ordonnance du 1^{er} juillet 2004
 - Plus de 6 500 ASA en France
- Création d'une ASA dédiée à la **surveillance des cours d'eaux naturels souterrains** d'enjeux géobiologiques du merlon
 - Tous les 5 ans, passage d'un géobiologue pour vérifier le tracé des cours d'eau par rapport à l'état 0
 - 0 dépenses pour les maisons membres. Pas de cotisation : financement Kernum pour 40 ans
 - Frais : comptable public et géobiologue tous les 5 ans



Création d'une ASA

- Constitution du dossier, recueil des choix des propriétaires
 - Dossier déposé à la préfecture
 - Arrêté pour une enquête publique
 - Enquête publique
 - Echange sur les résultats avec les propriétaires concernés
 - Arrêté de création
- A partir du 25 septembre 2021
 - Février 2022
 - Avril 2022
 - Juillet 2022
 - Août/Septembre 2022
 - Octobre 2022



Conséquence d'une ASA

- Une ASA peut lancer des appels d'offre
 - En matière d'électricité :
 - elle apporte des clients sur un plateau
 - Evite au distributeur de facturer lui-même
 - Le prix de l'électricité se décompose en
 - coût fourniture (30%)
 - taxes et coût transport (30%)
 - Coûts marketing et gestion (30%)
- Les membres de l'ASA de Bréal-sous-Vitré pourraient **économiser**
 - au moins 70 € par an
 - Pendant 40 ans



Organisation d'une ASA

- Une assemblée générale des propriétaires
 - Un syndicat (équivalent du conseil d'administration)
 - Un président et un vice président
 - Un comptable
 - Une commission des appels d'offre
 - Un siège social
 - Un rapport annuel
- Les propriétaires concernés
 - 10 membres
 - Statutairement, le maire et un habitant ?
 - Le comptable public
 - Tous les trois ans, pour l'électricité
 - La mairie
 - Le rapport du géobiologue tous les 5 ans



Les ASA ont une particularité importante

- **Ce ne sont pas les propriétaires qui sont dans l'ASA, c'est leur maison**
 - **Une maison qui a intégré une ASA ne peut pas la quitter**
 - Pour qu'elle quitte l'ASA, il faut dissoudre l'ASA
 - **Pour créer une ASA, il faut :**
 - 2/3 des maisons de la zone concernées et au moins 1/2 des propriétaires
 - Ou 2/3 des propriétaires
- **L'ASA ne concernera QUE la surveillance géobiologique, sans obligation ni cotisation**
 - **Les changements de statuts passent par le préfet**
 - **Un travail de zonage est nécessaire**



Prochaines étapes

- Définir le zonage
- Présenter le projet à la sous-préfecture
- Proposer la création de l'ASA aux habitants le 25 septembre